

# Lettre d'information municipale de Soyons

N°44 - Décembre 2025

## Recensement de la population : voici les agents recenseurs



Nous remercions toutes les personnes qui ont répondu positivement à notre recherche.

Nous vous présentons les 5 agents recenseurs qui sont susceptibles de venir sonner chez vous **entre le jeudi 15 janvier et le samedi 14 février 2026** :



Emilie  
COULET



Colette  
MAESTRE



Johanna  
RODRIGUEZ



Simon  
THUILLIER



Laurence  
TROUILLER

Ils seront munis d'une carte officielle signée par le maire.

Le recensement de la population est important car de ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget de la commune ; plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies... Il sert au niveau local notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires, déterminer les moyens de transports à développer, etc. Ce recensement de la population est gratuit et les réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE, seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

## Communiqué ENEDIS



Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique, ENEDIS va réaliser des travaux qui peuvent occasionner une ou plusieurs coupures de courant.

Pour protéger au mieux vos appareils sensibles, nous vous recommandons de les débrancher avant l'heure de début de coupure indiquée, et de ne les rebrancher qu'une fois le courant rétabli.

**Mardi 16 décembre de 8h30 à 10h30** : 155, 90, N1 Route de Valence / Rue du Sabotier / 240 Chemin des Mulets / 318, Les Freydières / 155, Route de Valence / Quartier des Freydières / Route de Valence / Chemin du ruisseau / 1 2A Lotissement Pros ZAC les Freydières

Pour toute question, vous pouvez contacter ENEDIS au 09 70 83 19 70 (du lundi au vendredi de 8h à 17h – Appel non surtaxé).

# Elections municipales le 15 mars prochain !



Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars prochains. Voici quelques réponses aux questions que vous pouvez vous poser :

## Qui peut voter ?

Toute personne inscrite sur la liste électorale communale au 6 février 2026 (4 février 2026 par internet). Ce délai est reporté au 5 mars 2026 si vous êtes dans l'une des situations suivantes : jeune de 18 ans n'ayant pas fait le recensement citoyen, déménagement récent, acquisition récente de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré.

Si vous habitez Soyons et n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, il est temps de le faire soit par internet ([www.inscriptionelectorale.service-public.fr](http://www.inscriptionelectorale.service-public.fr)), soit en vous rendant à la Mairie, muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile.

## Peut-on voter par procuration ?

Oui, comme à chaque élection, sans motif particulier. Vous devez pour cela vous rendre dans une gendarmerie ou un commissariat de police (quel qu'il soit) et remplir le formulaire Cerfa N° 14952°03 (téléchargeable sur internet). Vous pouvez le faire à tout moment (et plusieurs jours avant le premier tour afin de permettre son enregistrement), en présentant un justificatif d'identité (passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire).

## Où votons-nous ?

Les électeurs de Soyons sont rattachés, selon leur quartier de résidence, à 2 bureaux de vote administratifs (N°1 et N°2). Le jour du vote, ces 2 bureaux (2 urnes) sont installés dans un même lieu, à la Salle des Fêtes André Comte. **Donc, tous les Soyonnais votent à la Salle des Fêtes.**

## Quand votons-nous pour le premier tour ?

**Le dimanche 15 mars, de 8h à 18h.** Vous devez obligatoirement être muni d'une pièce d'identité et si possible de votre carte d'électeur pour voter.

## Horaires durant les fêtes

**Mairie :** Jours et horaires habituels SAUF :

- Mercredi 24/12 et 31/12 : fermeture à 16h
- Vendredi 26/12 et vendredi 2/1 : fermeture

**Bibliothèque :** fermeture du 24/12 au 2/1

**Agence Postale :**

- Mercredi 24/12 et 31/12 : ouverture de 8h30 à 12h (au lieu de l'après-midi)
- Vendredi 2/1 et samedi 3/1 : fermeture

Merci pour votre compréhension

## Cérémonie /des Vœux

Toute l'équipe municipale vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux qui se déroulera le **Mercredi 7 janvier à 19h à la Salle des Fêtes André Comte.**

Ce sera l'occasion de faire un retour sur l'année 2025 en partageant un moment convivial.

